

GYMNASTIQUE ENFANTS ARTANNES

(déclarée à la préfecture le 19 octobre 1987, sous le n°8290)

REGLEMENT INTERIEUR

ART.1 - BUT

L'association a pour but la pratique de la gymnastique, les compétitions sportives, les séances d'entraînement et en général tous les exercices et toutes initiatives propres à la préparation physique et morale de la jeunesse.

L'association s'interdit toute discussion ou manifestation présentant un caractère politique ou religieux.

ART.2 - LICENCE

Pour pouvoir prendre part aux activités de l'association (compétition, concours, entraînement, cours, etc ...), tous les gymnastes, juges et entraîneurs doivent être obligatoirement titulaires de la licence UFOLEP.

La licence est valable du 1er octobre au 30 septembre de l'année suivante.

ART.3 - FORMALITES ADMINISTRATIVES ET DELIVRANCE DES LICENCES

Les licences sont délivrées ou renouvelées chaque année. Toute demande d'adhésion ou de renouvellement de licence doit être présentée sur chaque fiche d'inscription dûment remplie, datée et signée accompagnée des documents nécessaires (certificat médical, photo).

ART.4 - COTISATION

Le montant de la cotisation est fixé par le bureau de l'association pour le début la saison sportive. Le paiement doit intervenir en même temps que la demande d'adhésion ou du renouvellement de la licence.

Les cotisations sont dues pour la saison sportive.

ART.5 - ASSURANCE - GARANTIES

Pour les licenciés, UFOLEP a souscrit une assurance collective. Le montant de l'assurance est inclus dans le prix des licences.

Chaque licencié a la possibilité de s'informer des conditions de garanties en s'adressant à un membre du bureau.

En cas d'accident ou de malaise, nous prendrons contact avec les secours (médecin, SAMU, pompier) et préviendrons les responsables de l'enfant.

ART.6 - TENUE

Il est interdit d'apporter des objets dangereux, de valeur (portable, bijoux, argent, etc), des médicaments ou des chewing-gums. Les enfants doivent venir en tenue de sport (tee-shirt, short, corsaire, justaucorps, etc), et ils doivent venir avec les cheveux attachés.

Pour tout vol commis dans l'enceinte du gymnase, l'association ne sera en aucun cas responsable.

ART.7 - ENTRAINEMENT ET COURS

Il est rappelé aux parents que tant que l'enfant se trouve sur la voie publique, il est réputé être sous leur garde. A la prise des cours, le parent doit s'assurer de la présence de l'entraîneur et s'engage à récupérer l'enfant dès la fin du cours. Au delà de 5 minutes avant ou après les horaires d'entraînement, le club ne pourra être tenu comme responsable de l'enfant sauf cas exceptionnel et si l'animateur a été prévenu.

En cas d'absence, les parents devront prévenir l'entraîneur. Celui-ci devra en faire autant vis à vis des parents si le cours est annulé.

L'association décline toute responsabilité en cas d'accident si le blessé n'est pas régulièrement inscrit comme membre de l'association. Chaque enfant est tenu de respecter les locaux, le matériel mis à sa disposition et doit se comporter correctement vis-à-vis de ses camarades et éducateurs. Les parents seront tenus responsables des dégradations commises par leurs enfants.

Il est souhaitable dans la mesure du possible que les parents n'assistent pas au cours de leur enfant.

Tout manquement au règlement sera passible d'avertissement, de sanction ou d'exclusion du club selon la gravité de la faute avec obligation de dédommagement des préjudices occasionnés, le cas échéant

ART.8 - MANIFESTATIONS ET DEPLACEMENTS

Les parents doivent prendre connaissance du calendrier des compétitions obligatoires, et prendre leurs dispositions pour que leur enfant y participe.

Aucun frais de déplacement ne sera pris en charge par le club, les frais d'hébergement sont à la charge de l'adhérent.

ART.9 - ASSEMBLEE GENERALE

Chaque année, l'association organise son Assemblée Générale où sont conviés tous les parents.

ART.10 - DIFFUSION / INFORMATION

L'association se réserve le droit de diffuser les photographies des gymnastes pour la promotion de l'activité du club (Articles Presses, Calendrier, Internet).

NB : En cas d'absence ou de problème, veuillez contacter un membre du bureau, le responsable technique ou l'entraîneur de votre enfant.

Valérie Guillotin (présidente) : 02/47/26/84/41 ou 06/87/32/90/99

Sophie Walter (responsable technique) : 02/47/49/84/37 ou 06/83/35/53/42

Anne-Lise Durand (responsable technique) : 06/61/65/48/45

Catherine Beauchemin (trésorière)